

américaines et canado-mexicaines en haut de l'échelle des priorités du Ministère pour les trois prochaines années. *Le discours du Trône* de 2002 souligne que travaillant ensemble, les Canadiens doivent raffermir leur rôle en Amérique du Nord et dans le monde, comme pays confiant en ce qu'il est et en ce qu'il est appelé à devenir. L'initiative nationale du *Dialogue sur la politique étrangère* lancée en janvier 2003 par le ministre des Affaires étrangères invite les Canadiens à se prononcer sur les orientations de la politique étrangère du pays, y compris ses relations avec l'Amérique du Nord.

LA STRATÉGIE NORD-AMÉRICAINNE DU CANADA

La mise en œuvre de la stratégie canadienne nécessite l'apport et la participation de nombreux intervenants canadiens, dont les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et la société civile. Le gouvernement reste déterminé à consulter tous les Canadiens sur ce qui suit :

I SERVIR LES INTÉRÊTS CANADIENS AUX ÉTATS-UNIS

Accroissement du commerce et des investissements avec notre partenaire commercial le plus important. Le gouvernement aide les entreprises canadiennes à pénétrer le marché américain, en accordant une importance particulière aux femmes, aux jeunes entrepreneurs et aux exportateurs autochtones. Depuis 1984, le programme Nouveaux exportateurs aux États frontaliers a aidé 14 400 sociétés. Au cours des deux dernières années, les missions d'Équipe Canada Atlantique à New York, Atlanta et Boston ont généré de nouvelles opportunités d'affaire pour les entreprises canadiennes. De même, sous la direction du premier ministre et des chefs des gouvernements provinciaux et territoriaux, la mission d'Équipe Canada Ouest à Dallas et Los Angeles a mis en train un nouveau partenariat intergouvernemental pour la promotion des exportations et des investissements. En étroite collaboration avec les organismes provinciaux compétents, Partenariat pour l'investissement au Canada travaille pour maintenir et accroître les investissements américains au Canada et pour attirer de nouveaux capitaux et de nouvelles technologies. Dans le cadre de notre initiative de réglementation intelligente, le gouvernement envisage actuellement les moyens d'élargir l'étendue et la portée de la coopération avec les États-Unis en matière de réglementation afin de réduire encore plus les obstacles pour les entreprises canadiennes.

Défense de l'accès canadien aux marchés. De concert avec les intervenants de l'industrie, les provinces et les territoires, le gouvernement travaille au règlement des différends commerciaux bilatéraux, y compris ceux qui touchent le bois d'œuvre résineux et le blé, en recourant aux mécanismes de règlement des différends de l'ALENA et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et en prenant des initiatives ciblées pour influencer les décideurs.

Pour une frontière Canada-États-Unis sûre et efficace. Le Canada et les États-Unis collaborent étroitement à la mise en œuvre du plan d'action en 30 points sur une frontière intelligente dont ils avaient convenu en décembre 2001. Ils ont intensifié à cette fin la coopération entre leurs